



Valise cassée abandonnée en voyage, quelle indemnité possible?

Par **Alba69**, le **21/12/2013** à **19:03**

Bonjour, Une mésaventure très désagréable m'est arrivée en Septembre au cours d'un voyage en Pologne, la fermeture éclair clôturant ma valise sur toute sa largeur s'est cassée, il était donc impossible de continuer le voyage avec et encore plus de la remettre dans l'avion, même avec des sangles, elle n'aurait pas tenu le coup... Et mes affaires se seraient échappées... Je l'avais achetée au mois de Mai précédent (seulement) dans une Grande Surface, elle était dite "ultra-légère", c'était la raison de mon choix, et également parce qu'elle était très jolie et ne coûtait que 90 Euros environ... Il m'a donc fallu acheter une autre valise sur place où j'ai abandonné celle inutilisable. Des participants au voyage voulaient me faire des témoignages, j'ai refusé car je ne savais plus si elle était garantie et compte tenu que je ne pourrais produire la valise, et qu'une photo d'une fermeture éclair cassée n'est guère convaincante, je pensais la cause perdue. Or, je viens de retrouver la garantie: la valise était garantie 3 ans ! Il est trop tard de toutes façons pour faire quelque chose cette fois, mais comme je voyage beaucoup, j'aimerais savoir ce qu'on peut faire dans ce cas (si on peut faire quelque chose pour être indemnisé...) car il est clair que si la valise se casse au cours d'un voyage avion et qu'on doit la remplacer, on ne peut la produire au retour comme preuve, la facture de la nouvelle ne me semble pas une preuve suffisante, mon impression suite à ce problème c'est que la garantie dans ce cas ne sert à rien... [fluo]merci de vos réponses[/fluo]